



Ateliers juridiques en milieu scolaire

MODALITES PRATIQUES

INSCRIPTION :

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée au plus tard le 19 septembre 2014 par fax (09.55.39.13.82) par mail (direction@justiceetville.fr **ou** formation@justiceetville.fr) ou par courrier (Association Justice et Ville, Tribunal de Grande Instance, rue Pasteur Valléry Radot, 94 000 CRETEIL).

Seront examinées prioritairement les demandes présentées par les **établissements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires** ou à leurs abords immédiats.

VALIDATION DES ATELIERS :

Une fois l'établissement sélectionné, l'association enverra une convention à retourner signée dans les meilleurs délais, précisant les engagements réciproques.

Un exemplaire des documents pédagogiques des premiers ateliers sera joint. Il est précisé que les ateliers sont mis à jour chaque été, il faut donc veiller à reprogrammer la dernière version fournie.

ROLE DES ENSEIGNANTS REFERENTS :

Même si le soutien de l'action par l'équipe de direction de l'établissement est important, l'engagement de l'enseignant est primordial pour la réussite des ateliers.

L'enseignant doit prévenir sa classe de l'intervention de Justice et Ville.

Il choisit les thèmes des trois derniers ateliers et la fréquence de nos interventions.

Les thèmes des ateliers choisis pourront être modifiés après discussion avec le juriste intervenant.

L'association vous remercie par avance de respecter la propriété intellectuelle des documents fournis.

L'enseignant veille à ce que les documents et matériels soient prêts pour chaque séance.

Il assure la discipline dans sa classe lors des interventions et participe à l'atelier.

Il ne laisse pas le juriste de l'association seul pendant les séances.

Il accueille le juriste et veille à ce que son repas soit pris en charge par l'établissement.

En fin d'année scolaire, il participe, avec un membre de la direction de l'établissement, à la réunion-bilan avec l'association.

RÔLE DE JUSTICE ET VILLE :

L'association assure les interventions prévues selon les modalités fixées (5 interventions annuelles, 2 classes suivies, un atelier le matin et un atelier l'après-midi).

Dans la mesure du possible, l'association désigne un juriste par établissement. Celui-ci prendra contact avec les enseignants préalablement à sa première intervention.

Justice et Ville fait son maximum pour satisfaire les souhaits de dates et de fréquence formulés lors de l'inscription mais ne peut garantir leur pleine satisfaction.

L'association propose pour chaque atelier des documents facultatifs que l'enseignant peut utiliser pour une reprise de l'atelier après la séance.

Nous essayons de répondre le mieux possible aux besoins de nos partenaires, il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter en cas de projet spécifique pour lequel nous pourrions vous aider ou en cas de problème.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'équipe de Justice et Ville,
la Directrice, Elise GAUTIER-BAKHOUM